

**N° 7005<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

---

**PROJET DE LOI**

**portant règlement du compte général de l'exercice 2015**

\* \* \*

**AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT**

(11.10.2016)

Par dépêche du 26 septembre 2016, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'amendements gouvernementaux au projet sous avis, à la demande du ministre des Finances. Le texte des amendements était accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire pour chacun des amendements.

Le texte des amendements n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

Quant à la légistique formelle, le Conseil d'État renvoie à son avis du 27 septembre 2016 (doc. parl. n° 7005<sup>2</sup>).

Ainsi délibéré en séance plénière, le 11 octobre 2016.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges WIVENES

